

# FORMATION COMMUNE SUR LES PRÉROGATIVES ENVIRONNEMENTALES DU CSE | 1 JOUR

Publiée au Journal officiel le 24 août 2021, la loi Climat et Résilience, plus exactement désignée comme la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, est entrée en vigueur le 25 août 2021 (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021). Cette loi vise à adapter l'emploi à la transition écologique et comporte des dispositions essentielles relatives aux attributions et aux moyens du CSE.

## Organisation de la formation :

- ➔ Intra en présentiel (dans vos locaux)
- ✔ Intra en visioconférence
- ➔ Inter en présentiel
- ➔ Inter en visioconférence

**Code module :** 403

**Durée :** 1 jour / 7 heures

**Composition du groupe :** De 2 à 12 personnes

**Pré-requis :** Aucun

**Public :** Public mixte obligatoire : Représentants du personnel et de la direction

**Accès handicapés :** Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

## Objectifs pédagogiques :

- Connaître les nouvelles attributions des représentants du personnel en matière environnementale
- Evaluer la responsabilité de chacun des acteurs en matière environnementale
- Etablir un diagnostic réglementaire de sa structure
- Participer à l'élaboration d'une politique environnementale de l'entreprise

## Méthodes pédagogiques :

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

## Modalités et délais d'accès :

- Délai de réponse à la demande de devis : 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire

## Suivi de la formation :

- Feuille de présence émargée par demie-journée

## Modalité d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

## Moyens et assistance pédagogiques

(si formation à distance) :

- Formation par visioconférence, type classe virtuelle, avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une adresse internet valide

## P R O G R A M M E

### 1- Introduction

Les conséquences environnementales des différents secteurs d'activité  
Plans de réduction / engagements nationaux et internationaux  
Les normes législatives et internationales

### 2- Les aspects réglementaires du dialogue social environnemental

Obligations des entreprises, transparence d'information et publications (RSE)  
Place des IRP dans la transition écologique  
Procédures d'informations/consultations (récurrentes et ponctuelles)  
Le suivi et les mises à jour dans la BDESE  
NAO : Convergence des revendications sociales et environnementales  
Leviers de négociation et les étapes de mise en place

### 3- Un plan d'action "employeur / CSE"

Cadrage fonctionnel et opérationnel (étude d'impact et transition bas-carbone)  
Programme de mise en œuvre de chaque action  
Moyens de mise en œuvre de ces actions (budget, moyens de communication, implication des salariés...)  
Les expertises du CSE (missions élargies à l'environnement)  
Mesures de suivi et d'analyse de la stratégie environnementale de l'entreprise  
Programme de Mobilisation des salariés  
La gestion des ASC comme vecteur environnemental